

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Suivant les articles L.121.9 et L.121.10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal de Germigny l'Evêque, dûment convoqué par son Maire, M. Patrick ROUILLON, se réunira en session ordinaire le :

**LUNDI 30 SEPTEMBRE 2013**  
**à 20 heures 30**  
**salle ruelle aux Loups**

**Fait à Germigny-L'Evêque le 24 septembre 2013**

### ORDRE DU JOUR

- 1) Demande de subvention Fête de Noël 2013
  - 2) Chasse Communale
  - 3) Questions diverses
- 

L'an deux mille treize, le **LUNDI 30 SEPTEMBRE** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GERMIGNY- L'EVEQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session Ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUILLON Patrick, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal : 24 SEPTEMBRE 2013

**Nombre de conseillers** : 15

**Présents** : 12

**Votants** : 12

**Présents** : Mrs. Mmes ROUILLON Patrick - DERAULE Michel - MARIE MELLARE Aline - M. MEPUIS Dominique - ROUILLON Katherine - BRIAND Alain - CHATEAU Andrée - HELM Philippe - JANASZKIEWIEZ Hervé - PICHAVANT BELLARD Valérie - RISPINCELLE Josiane - CASCALES Rodolphe

**Absent excusé** : M. JIMENEZ

**Absents non excusés** : M. KOCHER et Mme BISMUTH

**Secrétaire** : Mme CHATEAU

#### **1) SUBVENTION NOEL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'organisation de la fête de Noël se fera en collaboration avec l'Association Club Hippique de MEAUX.

A ce titre, il demande au Conseil Municipal de voter une subvention pour cette Association d'un montant de 1.200€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité**, de voter le versement d'une subvention d'un montant de 1.200€ à l'Association Club Hippique de Meaux.

## **2) CHASSE COMMUNALE**

Monsieur ROUILLON rappelle au conseil municipal que le bail de chasse des bois communaux est arrivé à échéance.

Un appel d'offre a déjà été effectué avec une date limite de remise des offres au 15 septembre 2013, l'offre minimum à présenter avait été fixée à 4 000 euros.

Aucune offre n'a été présentée avant le 15 septembre.

Par suite, Monsieur ROUILLON propose au Conseil Municipal de relancer une nouvelle consultation jusqu'au 31 octobre 2013 à 12 h avec une offre minimum à présenter de TROIS MILLE (3 000 euros). En dessous, l'appel d'offre sera déclaré infructueux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de lancer un nouvel appel d'offre pour le bail de chasse aux conditions suivantes :

- Le critère d'attribution sera le meilleur prix ;
- L'offre minimum à présenter sera de TROIS MILLE (3 000) euros. En dessous, l'appel d'offre sera déclaré infructueux ;
- La date limite de remise des offres est fixée au 31 octobre 2013 à 12 H ;
- L'ouverture des plis s'effectuera lors d'une séance du conseil municipal.

**Fin du conseil municipal à 21.00 h**